

Régulier : ou  
Régime spécial : ou  
Erasmus : ou  
gnement à distance : ou

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Erasmus : oui Enseignement à distance : oui								Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2						
Contrôle continu				Contrôle terminal							Contrôle terminal				Contrôle terminal						
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisé (3 minimum, sauf dérégulation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisé (2 minimum)	Part CC	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
<strong>SEMESTRE 5</strong>																					
<strong>BLOC DISCIPLINAIRE</strong>																					
SBSMS5	SBSM5A			UE Moléculaire	6																
SBSMS5	SBSM5A	O	YBSPS5A1	EC Régulation du métabolisme			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %
SBSMS5	SBSM5A	O	YBSPS5A2	EC Biologie moléculaire			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %
SBSMS5	SBSM5B	O		UE Biologie microorganismes	6		SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %
SBSMS5	SBSM5C	O		UE Physiologie et métabolisme des microorganismes	6		SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %
<strong>BLOC TRANSVERSAL</strong>																					
SBSMS5	SBSM5D			UE Transversale 5M	6																100 %
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSPS5D1	EC Anglais			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSPS5D2	EC Biostatistiques			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSPS5D3	EC Bioinformatique			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %
SBSMS5	SBSM5E			UE Méthodologie 5M	6							4	3								
SBSMS5	SBSM5E	O	SBSM5E2	EC Contenu Spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 1			SAN2L3_212					Ecrit + oral	2								EC spécifique du parcours Microbio
SBSMS5	SBSM5E	O	YBSPS5E1	EC TP communs			SAN4L3_214					Ecrit	2								EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho
<strong>SEMESTRE 6</strong>																					
<strong>BLOC DISCIPLINAIRE</strong>																					
SBSPSMS6	SBSM6A			UE Biologie Cellulaire	6																
SBSPSMS6	SBSM6A	O	YBSPS6A1	EC Biologie cellulaire			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %
SBSPSMS6	SBSM6A	O	YBSPS6A2	EC Immunologie			SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %
SBSPSMS6	SBSM6B			UE Microbiologie infectieuse	6		SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %
SBSPSMS6	SBSM6C			UE Méthodologie 6M	6							5	3								
SBSPSMS6	SBSM6C	O	SBSM6C2	EC Contenu spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 2			SAN2L3_212					Ecrit + oral	2								EC spécifique du parcours Microbio
SBSPSMS6	SBSM6C	O	YBSPS6D1	EC CM/TP/TD Commun			SAN4L3_214					Ecrit	3								EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho
<strong>BLOC TRANSVERSAL</strong>																					
SBSPSMS6	SBSM6D			UE Bloc option Microbiologie	6		SAN2L3_212														
SBSPSMS6	YBSPS6C	X		EC Environnement prévention santé																	100 % UE mutualisée avec parcours physiopatho (porteur)
SBSPSMS6	YBSPS6C	X	YBSPS6C1	EC Ingénierie moléculaire			SAN4L3_214					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %
SBSPSMS6	YBSPS6E1			UE Risques sanitaires	6		SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 % Note TP conservée en session 2, UE mutualisée avec parcours physiopatho. Parcours porteur: microbio
<strong>UE SURNUMÉRAIRE</strong>																					
SAN2L3_212								SAN2L3SF UE Stage facultatif													
SAN2L3_212								SAN2L3EE UE Engagement étudiant													

#### A PRÉCISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

#### EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

#### 4 CAS POSSIBLES :

##### Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\***

##### Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

#### Regroupement d'UE

au S5 : Bloc disciplinaire (SBSM5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSM5D+5E)

au S6 : Bloc disciplinaire (SBSM6A+6B+YBSPS6E1) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSM6C+(YBSPS6C ou 6E))

#### Règles de compensation

Compensation entre le S5 et le S6 :

entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

#### Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

#### Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée. Sauf pour les éléments en ECI. ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

#### Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

#### Conservation note TP :

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

#### Session 2 :

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en une épreuve orale

Stage facultatif : 1 semaine minimum. 6 mois maximum.

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

#### \* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
  - (1) 
$$(N1+N2)/2$$
 Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - (2) 
$$(N1+N2+N3)/3$$
 Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
  - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU